

Label Européen

Le doctorat européen est un diplôme de doctorat classique auquel s'ajoute un "label européen" délivré par l'Université et signé par son Président.

CONDITIONS

D'ATTRIBUTION

Afin d'obtenir le label "doctorat européen" le doctorant doit avoir satisfait aux quatre conditions suivantes :

- Le diplôme doit avoir été en partie préparé dans une institution de recherche d'un autre État européen durant un séjour d'une durée minimum de trois mois (consécutifs ou non)
- L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par deux professeurs de deux pays européens
- Un membre au minimum du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un État européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu
- Une partie significative (au moins un échange avec un membre du jury) de la soutenance doit être effectuée dans une langue autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat

MODALITÉS PRATIQUES

Trois mois au minimum avant la date prévue de soutenance, le candidat doit fournir, auprès de son École doctorale, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- [Dossier de candidature](#) au label "doctorat européen" signé par le directeur de thèse et le directeur de l'institution de recherche de rattachement
- [Attestation de séjour](#) complétée par le directeur de l'institution de recherche de l'autre pays européen
- [Compte rendu du séjour](#) signé par le doctorant et le directeur de thèse



Sans ces documents la demande ne pourra être acceptée.

L'Unité de Rattachement du doctorant mettra tout en oeuvre pour accompagner ce dernier dans la prospection d'une institution de recherche dans un pays européen. Cette démarche doit entrer dans la perspective de partenariat en adéquation avec les autres axes de recherche des institutions concernées.

Il n'est pas prévu de procédure particulière de financement de ce dispositif. Ce financement est laissé à l'appréciation de l'unité de rattachement du doctorant, laquelle pourra solliciter un éventuel soutien de l'École doctorale.

Mis à jour le 16 septembre 2018

► Organisation administrative

Coordonnées de l'ED :
[M. CHAMPEIL-DESPLATS](#)
[M. HARD](#)

Responsable administrative :
[Mme Coriellle THIAN](#)
Tél : 03 20 58 51 11
Fax : 03 20 58 84 84

Horaires d'ouverture au public :
09.00 & 14.00 - 17.00

Service de l'Éducation
Mardi / Vendredi après-midi
Mercredi matin

► Organisation administrative

s de l'ED :
[le CHAMPEIL-DESPLATS
HARD](#)

able administrative :
[brielle THIAN](#)

F - Bureau 511
58.84

d'ouverture au public :
00 & 14.00 - 17.00

URE
endredi après-midi

Mercredi matin

Le secrétariat de l'ED 141 sera fermé du 22 juillet au 01 septembre 2019.

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

► Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

terre.fr/label-europeen-813271.kjsp?RH=1512989790087